

ARTS PLASTIQUES – POTERIE / CÉRAMIQUE - ECOLE DE MUSIQUE

Adulte ou Parent - Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

N° de Portable 1: **N° de Portable 2:**

E-mail :

☐ J'autorise les responsables d'AALC à contacter le SAMU en cas d'urgence ☐ Je n'autorise pas

Nom et Prénom	Date de naissance	TARIF	C / HC	Montant	Adhésion	Divers	Montant
Du pratiquant	Obligatoire	Code	Montant	Remise *	15 €	Fournitures	Par Adhérent
					*Montant total à régler :		

*Calculé le jour de l'inscription en fonction du nombre d'activités d'une même famille

Règlements ☐ espèces ☐ chèques ☐ chèques vacances **A remplir avec l'administration AALC**

Mois *	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
montants										

**Le premier chèque sera encaissé en octobre

Autorisation d'utilisation d'images

Je peux retirer mon consentement à tout moment, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Je soussigné (e) :

☐ Représentant légal de(s) l'enfant(s) adhérent(s)

☐ Adulte adhérent

Déclare autoriser l'association AALC à :

Reproduire, diffuser des images et vidéos sur les supports utilisés par AALC, la ville d'Ambarès, le Département et la presse locale

Pendant la réalisation des activités d'AALC ou au cours d'animations et spectacles auxquels il(s) participe(nt)

☐ OUI

☐ NON

Les droits concernant l'utilisation de ces images sont cédés à AALC dans un but non lucratif.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ou porter atteinte à la réputation de la personne.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"



[illegible]

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité en contactant : info@aalc.fr
En cochant cette case, vous consentez au traitement de vos données personnelles dans le cadre de votre adhésion."

Extrait du règlement intérieur AALC affiché et consultable dans les différents locaux d'activités

"... Les parents assurent la responsabilité de leur enfant avant et après les heures d'activité.

Avant de laisser leur enfant, les parents devront s'assurer de la présence du professeur ou de l'animateur.

La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de dommage causés ou subis par un adhérent avant ou après la fin de son activité.

Les professeurs ou animateurs ne sont pas tenus de rattraper un cours en cas d'absence d'un élève.

Le professeur ou animateur est tenu de rattraper ses cours s'il venait à en manquer un, excepté :

les jours fériés, de maladie, de congés exceptionnels et les formations professionnelles..."

L'engagement étant pris pour l'année d'activité, aucun remboursement n'est envisageable.

Lu et approuvé

Date et signature

